

Absents excusés : Maryline ROSSI et Frédérique JEAND'HEUR qui ont donné procuration respectivement à Louis GESTER et Sylvie GIULIANI.

I – FORET

Les devis du bûcheron et du débardeur ont été acceptés par le conseil municipal ainsi que la destination des coupes. L'assistance cubage a été reconduite.

Comme annoncé dans le précédent compte-rendu, le prix du stère de bois de chauffage augmentera pour l'année 2013 pour intégrer la hausse des différents coûts afférents. Il passera à 43 €. La livraison est prévue pour juin-juillet 2013.

II – ANTENNE RELAIS POUR LA TELEPHONIE

Une antenne de téléphonie mobile sera prochainement installée à proximité du « Point R », par l'opérateur « Orange » qui prendra les travaux à sa charge en totalité. Un loyer annuel de 2500 € réactualisable sera versé à la commune dont 12 % pour l'ONF.

III – SALLE DES FETES

* Horaire agent communal chargé de l'entretien des locaux : il a été décidé d'augmenter de 2h00/semaine l'horaire de l'agent qui passera alors à 14h00 hebdomadaires.

* Le prix de la location de la salle des fêtes pendant les jours fériés se situant en semaine passera à 150 € pour les habitants de la commune et 300 € pour les « extérieurs ».

Il est également décidé la mise à disposition gratuite de la salle pour la famille, lors du décès d'un habitant de DUNG.

IV- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le rapport du gestionnaire du réseau d'eau, Véolia Eau, a été approuvé. DUNG compte 267 abonnés.

Pour l'année 2011, la consommation moyenne par foyer s'est élevée à 113 m³.

V- PRIX DE L'EAU - PART COMMUNALE

Le conseil municipal a décidé d'augmenter de 2 % la part communale qui ne représente en fait que 0,198 € par m³ contre 0,194 € en 2011.

VI- LOCATION DES TERRAINS ET LOGEMENTS COMMUNAUX POUR 2013

Une augmentation de 2 % sur les locations de terrains et logements communaux sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2013. En ce qui concerne les charges locatives, elles seront révisées en fin d'année selon les coûts réels.

VII- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population se fera entre le 17 janvier et le 16 février 2013 et sera mené par Mme Sylvie Wogt. Le coordonnateur communal sera M. Daniel Leboeuf et sa suppléante Mme Sylvie Charon.

Nous vous demandons d'ores et déjà de réserver un bon accueil à Mme Wogt.

VIII- POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS

* Mairie : le plafond ainsi que le sol d'une chambre ont été rénovés dans le logement à l'étage. Le bureau du Maire, le secrétariat et l'entrée de la mairie sont pratiquement terminés (pose de parquet, réfection des peintures sur les murs et les portes, remplacement des armoires vétustes par un placard).

* Lotissement « sur les Poulots » : Le groupement d'entreprises Eurovia-Dodivers a été retenu. Le début des travaux est prévu entre décembre 2012 et janvier 2013. A ce jour, 2 parcelles sont encore disponibles.

* Cimetière : L'ensemble des travaux entrepris (columbarium, pavage, grille d'entrée, ...) sont achevés pour un coût global de 23.916 €. Reste à refaire les escaliers d'accès, probablement en 2013.

IX- ORIENTATIONS 2013

* La modification du plateau surélevé devant l'école et la réfection des trottoirs jusqu'au croisement avec la rue de Montbéliard sont à l'étude. Des devis sont sollicités ainsi qu'une subvention.

* Sécurité rue du Monument : projet de rond-point à l'intersection avec la rue du Grillon pour réduire la vitesse. Un relevé topographique est toutefois nécessaire avant toute décision.

* L'enrobé de la rue Sous Roche sera réalisé dès que tous les riverains auront finalisé leurs travaux (bordure, mur...). L'assainissement sera effectué au préalable.

* Nivelage des chemins de bois.

* Un projet de construction d'une aire de jeux pour les enfants en bas âge est à l'étude. Une subvention sera également sollicitée.

* Achats divers nécessaires aux employés.

X- INFORMATIONS DIVERSES

- **TENNIS** : Toute personne intéressée pour remonter une association pour le tennis, peut prendre contact avec la mairie.
- Pour les travaux d'eau réalisés l'année dernière dans la rue de Montbéliard, la commune a perçu une **subvention** de 14.381 €.
- **L'ADAPEI** remercie la générosité des habitants pour les 1.001,90 € récoltés dans le village à l'occasion de l'opération brioches .
- **Noël des anciens** : 78 personnes (de 70 ans et plus) sont concernées cette année et recevront un bon d'achat d'une valeur de 45 €.
- L'ACCA de Dung rappelle que la **chasse** est ouverte depuis le 8 septembre 2012 jusqu'au 29 février 2013. Les jours de chasse sont : tous les jours de la semaine jusqu'au 15 novembre, sauf le vendredi, puis les samedis, dimanches et jours fériés pour les battues y compris.
- En **période hivernale**, le stationnement des véhicules dans les rues ne doit pas gêner le passage du tracteur avec sa lame à neige.
- **Inscription sur les listes électorales** : Nous rappelons aux nouveaux arrivants qu'il est nécessaire de passer en mairie pour se faire inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2012.
Pour les retardataires, une permanence sera tenue au secrétariat lundi 31 décembre 2012 de 10 heures à 12 heures.
- **Sapins de Noël** : La commune n'a toujours pas de sapins à vendre.
Cependant, un producteur sera présent sur le parking de la salle des fêtes dimanche 9 décembre de 8 heures 30 à 12 heures 30.

- ETAT CIVIL

Naissances : Maël Cervera est né le 24-06-2012 et Lana Becoulet le 12-10-2012 : nous félicitons les heureux parents et souhaitons la bienvenue à ces bébés.

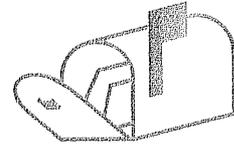
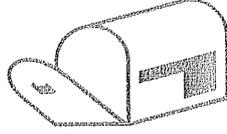
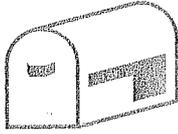
Mariage : Sandrine François et Daniel Rebbouh se sont mariés le 7 juillet 2012. Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

La mairie sera fermée du 24 décembre 2012 au 02 janvier 2013.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter
le Maire au 06.70.27.28.98 ou les Adjoints.

***** BONNES FETES DE FIN D'ANNEE *****

La Commission Information



IDENTIFICATION DE VOTRE BOITE A LETTRES

D'innombrables désagréments apparaissent, lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres ne sont pas distribuées et sont retournées à l'expéditeur, les factures Ordures Ménagères entre autres, ce qui vous expose à des relances et des majorations. Les principales causes en sont :

LES BOITES A LETTRES NON OU MAL IDENTIFIEES

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- Vos nom, prénom, écrits lisiblement, et le numéro de votre rue,
- Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.

LES BOITES A LETTRES INTROUVABLES

➤ Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur, et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

➤ En cas de non distribution de votre courrier l'étiquette ci-dessous y sera apposée. La cause de non distribution cochée.

| | |
|----------------------|---|
| PLI NON IDENTIFIABLE | Boîte non visible <input type="checkbox"/> |
| | Boîte non identifiable <input type="checkbox"/> |
| | Non réclamé <input type="checkbox"/> |
| | Refusé <input type="checkbox"/> |
| Anomalie d'adresse | Bât/Res <input type="checkbox"/> |
| | N° de la voie <input type="checkbox"/> |
| | Voie <input type="checkbox"/> |
| | Commune <input type="checkbox"/> |